

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2024/104

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 27

Suppléants votants : 00

Procurations : 06

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 00

Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente de Pageas, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 10 décembre 2024

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel, Mme JACQUEMENT Eliane, M. RICHIGNAC Guillaume, Mme MAYOUSSE Martine (procuration de Mme DESSEX Martine), M. Hervé BROUSSE (procuration de M. BREZAUDY Alain), M. CAILLOT Alain (procuration de M. BONNAT Christian), M. DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, M. DEVARISSIAS Philippe, M. GOUDIER Jean-Louis, M. CHAMINADE Gérard Mme BELAIR Florence, M. GAYOT Loïc, M. MASSY Jean-Marie, M. ESCOUBEYROU Pascal, M. GERVILLE-REACHE Fabrice, M. CARPE Jean-Christophe (procuration de Mme LACORRE Valérie), M. LE GOFF Jean (procuration de Mme LANTERANT Floriane), M. JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, M. GARNICHE Roland, M. BARRY Jacques, Mme CHEYRONNAUD Céline (procuration de M. MARCELLAUD Didier), M. DARGENTOLLE Georges, M. DELOMENIE Bernard, M. CUILLERDIER Simon, M. DOGNON Jean-Bernard, Mme LACOURARIE Bernadette.

EXCUSES : M. BREZAUDY Alain, Mme DESSEX Martine M. BONNAT Christian, Mme LACORRE Valérie, Mme LANTERNAT Floriane, M. MARCELLAUD Didier, Mme GENIN-HILAIRE Karine, Mme VALLADE Sylvie.

SECRETAIRE : M. GERVILLE-REACHE Fabrice

Objet : Attribution et versement de subventions 2024 à l'Association d'Animation et de Jeunesse du Pays de Nexon (AAJPN), remplace la délibération n° 2024/32 du 08 avril 2024

Exposé :

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux statuts annexés à l'arrêté préfectoral en date du 08 décembre 2017 et dans le cadre de l'article 4.3.3, la Communauté de Communes est compétente en matière de soutien aux actions de l'Association d'Animation et de Jeunesse du Pays de Nexon.

Par délibération n° 2024/32 du 08 avril 2024, il a été attribué à l'AAJPN une subvention pour l'année 2024 d'un montant de 125 000€ dont 40 000 € au titre du France Services de Nexon.

Or, dans le cadre du classement des communes du territoire intercommunal en zonage France Ruralités revitalisation, l'Etat a alloué, par arrêté modificatif en date du 2 décembre 2024, une bonification de 5 000 € aux structure France Services de Châlus et Nexon.

Le forfait de participation 2024 de l'Etat aux structures France Services de notre territoire passe ainsi de 40 000 € à 45 000 € par structure.

Aussi, il convient de répercuter cette augmentation de subvention à l'AAJPN qui assure la gestion du France Services de Nexon.

En conséquence, la subvention de l'AAJPN pour l'année 2024 se répartie désormais comme suit :

	Subvention 2024 sollicitée
AAJPN Fonctionnement	85 000,00 €
AAJPN Subvention France Services	45 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
087-200070506-20241217-D2024-104-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Le Président indique également que les modalités de ce soutien seront précisées dans un avenant à la convention initiale.

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **attribuer** la subvention mentionnée ci-dessus au titre de l'année 2024 pour l'AAJPN,
- **autoriser** le Président à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document s'y rapportant.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme : En Mairie, le 17 décembre 2024.

Le Président,
Emmanuel DEXET

